
COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE À L'EAU

CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNATS DE FRANCE

SOMMAIRE

1 – DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

2 – SITE DE LA MANIFESTATION

3 – ORGANISATION GENERALE

4 – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

- Invitations
- Secrétariat
- Commissaires
- Matériel
- Contrôle physique

5 – AUTORISATIONS OFFICIELLES

6- APRES LA MANIFESTATION

MODÈLE DU BUDGET PRÉVISIONNEL

Chaque ligne est cliquable et renvoie directement à la section correspondante.

1 – DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Les clubs candidats, pour l'organisation d'un championnat de France, doivent transmettre à la CUNSE, une demande par courrier avant la dernière réunion annuelle de la commission.

Ce document sera composé des éléments suivants :

- L'accord de la Canine territoriale responsable de la zone où se situe la manifestation.
- Un plan de situation de la zone du concours.
- Un budget prévisionnel
- La liste des intervenants : pilotes, secrétaires, commissaire
- Une fiche descriptive du matériel (bateaux, moteurs, équipements...)

Ce dossier sera transmis au secrétariat de la CUNSE.

Aucune demande, ne sera prise en compte, sans « AVIS FAVORABLE » de la Canine territoriale. La date du championnat sera proposée par le club et validée par la CUNSE.

Une aide financière (définie lors de l'attribution du budget annuel de la SCC), est octroyée par la SCC. La demande de subvention doit être établie au plus tôt dans l'année de l'organisation et envoyée au secrétariat de la CUNSE suivie d'un budget prévisionnel.

Les frais du juge et plongeurs seront remboursés par la SCC après la manifestation sur présentation des justificatifs.

Les formulaires de remboursement seront renvoyés par le secrétariat de la CUNSE suivi des justificatifs.

Les Associations Canines Territoriales sont responsables des Championnats organisés sur leur territoire, elles pourront octroyer une subvention au club organisateur.

2 – SITE DE LA MANIFESTATION

Le championnat de France en mer devra obligatoirement être organisé en mer.

Le championnat de France en eau douce devra obligatoirement être organisé en lac, rivière ou plan d'eau douce.

La plage et la zone de travail devront obligatoirement :

- Être autorisées aux chiens (à titre temporaire ou permanent) par la commune accueillante.
- Être autorisées à la baignade.
- Être libre d'accès au public.
- Comporter une zone suffisamment grande pour l'évolution des chiens lors du travail à l'eau.
- Comporter une zone suffisamment grande pour l'évolution des chiens lors du travail au sol (à proximité de la zone de travail à l'eau).

Président de la CUNSE : M. ESCOFFIER

SOCIETE CENTRALE CANINE

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS DE FRANCE

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture 155, avenue Jean-Jaurès

93535 AUBERVILLIERS CEDEX

Téléphone (0) 1 49 37 54 00

- Comporter une zone suffisamment grande pour les spectateurs et les concurrents.
- Comporter une zone permettant d'accueillir les concurrents avec leur camping car.

La présence de sanitaires, de douches et d'eau potable aux abords de la zone, est souhaitable.

3 – ORGANISATION GENERALE

Le mois précédent la manifestation, il sera adressé à la commission, aux juges, aux plongeurs et concurrents :

- Un plan détaillé d'accès du site.
- Une liste d'éventuels lieux d'hébergements (hôtel, camping, gîte...).
- Une fiche de réservation de repas.

Quinze jours avant la manifestation, le jury et les membres de la commission recevront les informations sur leur logement et le planning de l'organisation générale.

La liste des concurrents sera transmise par le secrétaire de la CUNSE , 5 mois avant la manifestation.

4 – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

Le ou les juge(s) et plongeurs sont désignés par la CUNSE et entérinés par le comité de la SCC. Les pilotes, expérimentés, sont désignés par le club organisateur ou la CUNSE.

L'hébergement et la restauration du jury sont à la charge de la SCC

Un bilan prévisionnel de l'organisation doit parvenir à la CUNSE.

Invitations :

- Inviter les membres de la CUNSE et le président de la Canine Territoriale.
- Inviter à la remise des résultats et au « pot final » les présidents des clubs qui pratiquent notre discipline, ainsi que les présidents des clubs de races autorisées à pratiquer le sauvetage à l'eau.
- Inviter le Maire de la commune ayant autorisé l'accès au site
- Cette liste n'est pas exhaustive, il peut localement y être rajoutées des personnes qui ont apporté leur aide (vétérinaire, sponsors, presse, etc.)

Secrétariat :

Cette partie administrative sera assurée par le club organisateur.

Il devra mettre à la disposition du secrétariat tout le matériel dont il aura besoin : ordinateur, imprimante, cartouches d'encre, papiers et assurer à l'extérieur l'installation d'un panneau pour afficher le classement provisoire sans le pointage du travail à terre et ou autre exercice. L'installation du secrétariat doit se faire dans un endroit abrité.

Deux secrétaires seront nommé(e)s par le club organisateur.

Président de la CUNSE : M. ESCOFFIER

SOCIETE CENTRALE CANINE

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS DE FRANCE

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture 155, avenue Jean-Jaurès

93535 AUBERVILLIERS CEDEX

Téléphone (0) 1 49 37 54 00

Les carnets de travail, doivent être déposés au secrétariat à l'arrivée des concurrents. L'organisation doit s'assurer que le chien est bien autorisé à participer à l'épreuve où il est inscrit.

Un catalogue et règlement seront à disposition au secrétariat pour consultation

Commissaires :

Le commissaire de plage, selon les directives du juge, est chargé d'avertir, préparer et diriger les concurrents avant leur entrée sur le terrain, afin d'éviter les retards ou les erreurs. Il doit faire régner l'ordre sur le terrain de départ, vérifier l'équipement des chiens avant leur départ, accueillir les chiens à leur sortie d'eau lorsque l'exercice nécessite que le conducteur se trouve sur le bateau.

Matériel :

- Prévoir si possible d'une sonorisation équipée d'au moins un micro pour commenter les épreuves et donner les résultats
- Tout le matériel pour les exercices des Brevets mer, eau douce ou sélectifs (règlement de la discipline)

Il est obligatoire de prévoir à portée de site, un bateau de rechange avec un moteur ainsi qu'un autre matelas en cas de crevaison s'il n'y a pas de paddle.

Contrôle physique :

Les chiens concourant au championnat effectueront les exercices sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou de leur conducteur. Cependant le juge ainsi que le vétérinaire pourront interrompre un exercice si le chien montre des signes de fatigue excessive, ou de douleur dans l'accomplissement de son travail.

5 – AUTORISATIONS OFFICIELLES

Il appartient au club organisateur, de pourvoir à toutes les démarches administratives, pour le bon déroulement de cette manifestation, pour mémoire :

- Demande aux services vétérinaires de la commune concernée au minimum un mois avant l'autorisation d'organiser la manifestation.
- Faire signer un contrat au vétérinaire qui va officier.
- Au moins 15 jours avant la manifestation, envoyer à la DDPP la liste des chiens participants avec leurs coordonnées ainsi que le nom et adresse du propriétaire.
- Pour les débits de boisson temporaire, ne pas oublier d'en faire préalablement la demande à la Mairie.
- Demander aux services de la préfecture de département les autorisations et contraintes.

Président de la CUNSE : M. ESCOFFIER

SOCIETE CENTRALE CANINE

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS DE FRANCE

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture 155, avenue Jean-Jaurès

93535 AUBERVILLIERS CEDEX

Téléphone (0) 1 49 37 54 00

6- APRES LA MANIFESTATION

- Envoyer au secrétariat de la CUNSE les résultats du concours, le bilan financier de la manifestation pour percevoir l'aide attribuée par la SCC.
- Envoyer au secrétariat CUNSE un dossier complet des frais de jury à la SCC pour percevoir le remboursement (tableau spécifique et justificatifs) Un prévisionnel étant déjà effectué en amont par la CUNSE.
- Les Résultats du concours
- Un article sur le concours qui paraîtra dans la revue officielle de la Cynophilie
- Les photos du concours

Président de la CUNSE : M. ESCOFFIER

SOCIETE CENTRALE CANINE

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS DE FRANCE

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture 155, avenue Jean-Jaurès

93535 AUBERVILLIERS CEDEX

Téléphone (0) 1 49 37 54 00

MODÈLE DU BUDGET PRÉVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLÉ	€	LIBELLÉ	€
Frais vétérinaire		Subventions	
Frais location de salle, barnum		Participation ACT	
Location matériel et équipement		Sponsors	
Hôtellerie		Publicité	
Coupes et trophées		Buvette	
Achats restauration		Repas	
Achat buvette		Autres subventions	
Récompenses & cadeaux concurrents		Dons	
Cocktail		Divers	
Cadeaux juges			
Fourniture secrétariat		Subvention souhaitée de la SCC	
Achats divers			
		Vente buvette	
		Vente restauration rapide	
TOTAL	0	TOTAL	0

Une attention particulière sera portée à la dotation accordée aux concurrents qui sont, s'il est besoin de le rappeler, les acteurs principaux de cet événement.

Président de la CUNSE : M. ESCOFFIER

SOCIETE CENTRALE CANINE

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS DE FRANCE

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture 155, avenue Jean-Jaurès

93535 AUBERVILLIERS CEDEX

Téléphone (0) 1 49 37 54 00